

NDS n° 77
du 23.12.2004**INDEMNITES VERSEES LORS DE LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
REGIME FISCAL ET SOCIAL**

INDEMNITES VERSEES A LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL	REGLES ET MODALITES DE CALCUL	COTISATIONS SOCIALES, DE RETRAITE ET PREVOYANCE	- CSG - CRDS	IMPOSABLE	SAISSISSABLE
LICENCIEMENT					
<p>➤ Indemnité conventionnelle de licenciement :</p> <p>- part inférieure ou égale au montant de l'indemnité légale de licenciement (art.R122-2 du code du travail)</p> <p>- – part supérieure au montant de l'indemnité légale de licenciement (art.R122-2 du code du travail)</p>	<p>Guide Mémento PX8 § 22 Art. 70 convention commune</p>	<p>. Non</p>	<p>. Non</p>	<p>. Non</p>	<p>. Oui (procédure saisie attribution)</p>
		<p>. Non</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Non</p>	<p>. Oui (procédure saisie attribution)</p>
<p>➤ Indemnité compensatrice de préavis</p>	<p>Guide mémento PX8 § 216</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui (procédure saisie rémunérations)</p>
<p>➤ Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)</p>	<p>Guide mémento PX8 § 23</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui (procédure saisie rémunérations)</p>
<p>➤ Indemnité compensatrice de compte épargne temps (CET)</p>	<p>BRH2000-RH47 §432 Flash RH Doc. 35 du 2 avril 2001</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui</p>	<p>. Oui (procédure saisie rémunérations)</p>

.../...

Cessation de fonctions**PX 8****2**

INDEMNITES VERSEES <u>A LA RUPTURE DU</u> CONTRAT DE TRAVAIL	REGLES ET MODALITES DE CALCUL	COTISATIONS SOCIALES, DE RETRAITE ET PREVOYANCE	- CSG - CRDS	IMPOSABLE	SAISSABLE
DEMISSION					
➤ Indemnité compensatrice de préavis	Guide memento PX8 § 216	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
➤ Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Guide memento PX8 § 23	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
➤ Indemnité compensatrice de compte épargne temps (CET)	BRH2000-RH47 §432 - Flash RH Doc. 35 du 2 avril 2001	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
DEPART OU MISE A LA RETRAITE					
➤ Indemnité de départ à l'initiative du salarié :					
- non imposable < 3050€	Guide Memento PX8 § 732	. Oui	. Oui	. Non	. Oui (procédure saisie rémunérations)
- imposable > 3050€		. Oui	. Oui	. Oui	
➤ Indemnité de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur :	Guide Memento PX8 § 731				
- part inférieure à l'indemnité légale de licenciement (art. R112-2 du code du travail) ;		. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
- part supérieure à l'indemnité légale de licenciement et inférieure au quart de la 1 ^{ère} tranche ISF ;		. Non	. Oui	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
- part supérieure au quart de la 1 ^{ère} tranche ISF		. Non	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Indemnité compensatrice de préavis		. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
➤ Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Guide memento PX8 § 23	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
➤ Indemnité compensatrice de compte épargne temps (CET)	BRH2000-RH47 §432 - Flash RH Doc. 35 du 2 avril 2001	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)

.../...

INDEMNITES VERSEES A LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL	REGLES ET MODALITES DE CALCUL	COTISATIONS SOCIALES, DE RETRAITE ET PREVOYANCE	- CSG - CRDS	IMPOSABLE	SAISSABLE
DE PLEIN DROIT A ECHEANCE DU TERME DU CDD					
➤ Indemnité de fin de contrat à durée déterminée	Guide Mémento PX8 § 421	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
➤ Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Guide mémento PX8 § 23	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunérations)
RUPTURE AMIABLE					
➤ Indemnité forfaitaire de rupture :					
- rupture imputable à l'employeur et/ou contexte économique		. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
- rupture non imputable à l'employeur et/ou contexte personnel		. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunération)
➤ Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Guide mémento PX8 § 23	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie rémunération)
➤ Indemnité compensatrice de compte épargne temps (CET)	BRH 2000-RH47 §432- Flash RH Doc. 35 du 2 avril 2001	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure de saisie rémunération)

NATURE DE L'INDEMNITE VERSEE <u>APRES LA RUPTURE</u> DU CONTRAT DE TRAVAIL	REGLES ET MODALITES DE CALCUL	COTISATIONS SOCIALES, DE RETRAITE ET PREVOYANCE	COTISA- TIONS - CSG - CRDS	IMPOSABLE	SAISSABLE
<p><i>PHASE NON CONTENTIEUSE</i></p> <p>➤ Indemnité de non concurrence</p> <p>➤ Indemnité transactionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - part inférieure ou égale à l'indemnité légale de licenciement (article R122-2 du code du travail) ; - part supérieure à l'indemnité légale de licenciement et inférieure à la moitié de la 1^{ère} tranche de l'ISF ; - part supérieure à la moitié de la 1^{ère} tranche de l'ISF 	<p>PX2 §54, Art.4 de l'annexe « Ingénieurs et cadres supérieurs »</p> <p>« Pour autres personnels »</p> <p>Guide Mémento PX8 § 215</p>	<p>. Oui</p> <p>. Oui</p> <p>. Non</p> <p>. Non</p> <p>. Oui</p>	<p>. Oui</p> <p>. Oui</p> <p>. Non</p> <p>. Oui</p> <p>. Oui</p>	<p>. Oui</p> <p>. Oui</p> <p>. Non</p> <p>. Non</p> <p>. Oui</p>	<p>. Oui (procédure saisie rémunération)</p> <p>. Oui (procédure saisie rémunération)</p> <p>. Oui (procédure saisie attribution)</p> <p>. Oui (procédure saisie attribution)</p> <p>. Oui (procédure saisie attribution)</p>

.../...

Cessation de fonctions

NATURE DE L'INDEMNITE VERSEE APRES LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL	REGLES ET MODALITES DE CALCUL	COTISATIONS SOCIALES, DE RETRAITE ET PREVOYANCE	COTISATIONS - CSG - CRDS	IMPOSABLE	SAISSABLE
PHASE CONTENTIEUSE (1)					
➤ Dommages et intérêts suite à rupture anticipée par l'employeur d'un CDD (part correspondant aux salaires qu'aurait perçus le salarié jusqu'au terme du contrat)	PX1 § 233 Art. L 122-3-8 du code du travail	. Oui	. Oui	. Oui	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Indemnité de rupture abusive ou dommages - intérêts pour absence de cause réelle et sérieuse (salarié ayant 2 ans d'ancienneté et notion de licenciement abusif) :	Guide Mémento PX8 § 224 Art. L.122-14-4 du code du travail				
- part inférieure aux 6 derniers mois de salaire ;		. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
- part supérieure aux 6 derniers mois de salaire		. Non	. Oui	. Non	
➤ Dommages et intérêts pour préjudices distincts (salarié ayant 2 ans ancienneté et +)	Art. L.122-14-4 du code du travail	. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Indemnité de non respect de la procédure de licenciement (salarié ayant 2 ans ancienneté et +)	Guide Mémento PX8 § 224 Art. L.122-14-4 du code du travail	. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Pour un salarié ayant moins de 2 ans d'ancienneté :	Art. L.122-4--5 du code du travail				
- Indemnité pour non respect de procédure de licenciement		. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
- Indemnité pour licenciement abusif (dommages et intérêts en fonction du préjudice subi, indemnités cumulables)		. Non	. Non	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Requalification de CDD en CDI	Art. L.122-3-13 du code du travail	. Non	. Oui	. Non	. Oui (procédure saisie attribution)
➤ Article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile		. Non	. Non	. Non	. Non
. Intérêts moratoires		. Non	. Non	. Non	. Non

(1) – Article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile : paiement des frais de justice

Devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire, le juge condamne en règle générale, la partie perdante à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés. Le juge tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée aux dépens.